

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°8  
Réunion du 23 février 2026



**Animateur** : M. Antonio CARRETO

**Présents** : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM : Michel COUFFIN, Jean-Pierre MAGGI (CD), Rodolphe MILLET, Fred GALLONDE (CDA)

## MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :**

**Les convocations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :**

**1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission**

**2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission**

## DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHS SENSIBLES

### N° 54226779 – VAL DE FONTENAY AS / ORLY AS – Seniors D3/B

Reprise du dossier.

**La commission prend connaissance de la demande transmis par la commission de discipline du District du Val de Marne de Football**

#### Réceptions :

Arbitre officiel : M. MAUDON S.

Délégué officiel : M. ARNAUD G.

Référent CDPME : M. MILLET R.

#### Pour le club de VAL DE FONTENAY AS :

M. ERHARD P. : Président

M. MERZAQ S. : Responsable sécurité du club

#### Pour le club d'ORLY AS :

M. FERRATY Y. Responsable de la catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

**Il est convenu que cette rencontre se déroulera à « HUIS-CLOS »**

#### Transmet ce dossier :

- aux commissions « Organisations des compétitions » / « CDA » / « Délégués » pour information.

- au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

**1 arbitre (principal) + 1 référent CDPME = à la charge du club de VAL DE FONTENAY AS**

**2 arbitres (assistants) + 1 délégué = à la charge d'Orly AS**

**-Match classé sensible**

### N° 53445543 – VALENTON FOOT ACAD / GENTILLY AC - Seniors D2/B

Reprise du dossier.

***La commission prend connaissance de la demande transmis par la commission de discipline du District du Val de Marne de Football.***

**Réceptions :**

Pour le club de VALENTON FOOT ACAD :

M. TRAORE M. : Président

M. DE LUISE A. : Responsable de la catégorie

M. DURATTI O. : Dirigeant

**Absence non excusée des représentant du clubs invités**

Pour le club de GENTILLY AC :

M GUITOUNI R. - Président du club

La CDPME échanges avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

**Transmet ce dossier :**

- aux commissions « Organisations des compétitions » / « CDA » / « Délégués » pour information.

- au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

**1 arbitre (centre) + 2 arbitres (assistants) + 1 référent CDPME + 1 délégué = à la charge de Valenton Foot Aca**

**-Match classé sensible**

**Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation**